

et d'établir, autant que possible, des taxes uniformes et réduites pour le transport des lettres, etc., et aussi de favoriser la correspondance internationale, en statuant que chaque pays serait tenu de transporter les lettres et journaux de provenance étrangère, au moyen de son service de terre ou de mer, aux taux les plus réduits.

C'est à Paris, dans le mois de mai 1878, que fut tenu le congrès postal suivant au cours duquel le Canada fut admis membre de l'Union à partir du 1er juillet; et les lettres, journaux, imprimés, échantillons et patrons furent soumis à des taxes et règlements uniformes pour tous les pays d'Europe et tous les pays membres de l'Union. Nos arrangements avec les Etats-Unis étant d'un caractère plus large et plus avantageux que ceux contenus ordinairement au traité, on permit qu'ils restassent comme auparavant. A cette réunion, les règlements du traité de 1874 furent revus et refondus, et l'arrangement eut force de loi à partir du 1er avril 1879.

Le troisième congrès eut lieu à Lisbonne, en février 1885, et le Canada y fut représenté par les délégués de la direction des postes britanniques. Aucune modification importante ne fut faite aux arrangements de 1879.

Le quatrième congrès eut lieu à Vienne en mai 1891, et le Canada y fut représenté par le Haut-commissaire à Londres l'honorable sir Charles Tupper, baronnet, G.C.M.G. A cette réunion les colonies australiennes furent admises et elles s'adjoignirent à l'Union le 1er octobre 1891; nombre de mesures, toutes tendant à faciliter la circulation de la correspondance furent adoptées. La prochaine réunion aura lieu à Washington, D.C., Etats-Unis, en 1897.

L'Union, à l'heure qu'il est, comprend presque tous les pays civilisés, comme le fait voir l'énumération suivante: toute l'Europe; toute l'Amérique; en Asie: la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie, la Perse, l'Inde britannique (Indoustan), la Birmanie, Ceylan et les établissements postaux à Aden, Mascat et Guadar, le Japon, Siam, les colonies britanniques, françaises, hollandaises, espagnoles et portugaises, et les établissements postaux britanniques, français, allemands et japonais en Chine et en Corée. En Afrique: l'Egypte, l'Algérie, Tripoli, Tunis, la Libérie, l'Etat libre du Congo, les Açores, Madère, les établissements postaux du gouvernement indien et de la France à Zanzibar, les colonies françaises, italiennes, portugaises et espagnoles, les colonies britanniques, l'Etat libre d'Orange, le Transvaal ou République africaine du Sud, tous les territoires sous le protectorat de l'Allemagne, l'établissement postal français à Tamatave (Madagascar). En Australasie et en Océanie: les colonies britanniques du continent, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande, Fiji, la Nouvelle-Guinée britannique et allemande, Hawaï, les isles Marshall, et les colonies françaises, hollandaises et espagnoles.

Un bureau central, sous le nom de "Bureau international de l'Union postale," a été établi à Berne, aux frais des divers pays qui composent l'Union. A l'époque où le traité de Berne a pris effet, le 1^{er} juillet 1875, la juridiction de l'Union couvrait une surface d'à peu près 14,293,750 milles carrés, peuplée par au-delà de 350 millions d'habitants; et aujourd'hui elle s'étend sur une surface de 39,372,000 milles carrés peuplée par 1,035,000,000 habitants.

Le nombre d'objets de correspondance distribués sur toute l'étendue de l'Union, en 1893, a été computé à 8,201 millions de lettres; 1,898 millions de cartes postales; 5,899 millions de journaux imprimés et